



Bureau des Interventions et de la Synthèse  
Affaires Générales  
Dossier suivi par EG  
Mél. : [pp-cabinet-sdc-bis-ag@interieur.gouv.fr](mailto:pp-cabinet-sdc-bis-ag@interieur.gouv.fr)  
Nos réf. : cab 23-001714  
Vos réf : votre courriel du 14 février 2023.

Monsieur Jean MACINSIDE

[data+request-2158-1268da75@madada.fr](mailto:data+request-2158-1268da75@madada.fr)

Paris, le **06 AVR. 2023**

Monsieur,

Par courriel cité en référence, vous avez souhaité obtenir communication des statistiques de verbalisation pour « véhicule dans le SAS vélo » à Paris pour l'année 2022.

Je tiens à vous préciser que la verbalisation des auteurs de ce type d'infraction est également assurée par les effectifs de la police municipale parisienne.

En ce qui concerne la préfecture de police, vous trouverez ci-dessous les informations sollicitées :

→ Nombre d'infractions relevées par la direction de l'ordre public et de la circulation (DOPC) de la préfecture de Police pour « engagement de véhicule entre deux lignes d'arrêt où il peut être immobilisé, à une intersection équipée de feux de signalisation » dite « SAS vélo » : **35 222** verbalisations pour l'année 2022.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le préfet de police  
Pour le Préfet de Police  
La sous-préfète,  
directrice adjointe du cabinet

  
**Elise LAVIELLE**